

## LE CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION « TRACTEURS ET MACHINES AGRICOLES : UTILISATION ET MAINTENANCE » : LA VOIE DE L'EXIGENCE !

Cette formation, riche en enseignements professionnels concrets, est dispensée par des formateurs techniques et des professionnels en activité.

**Résultat : un véritable « + » tant pour le jeune que pour l'employeur, les apprentis étant confrontés tout au long de leur cursus aux réalités du « terrain » grâce à :**

- une exploitation agricole dans l'établissement-même, qui leur offre la possibilité d'effectuer divers travaux d'utilisation et de maintenance des machines agricoles
- un partenariat avec le lycée des métiers Paul-Émile Victor, spécialisé en mécanique agricole
- des visites d'exploitations extérieures

### Objectifs pour l'apprenti

- **Être capable d'assurer l'entretien et la maintenance des agroéquipements dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité :**
  - entretien et maintenance des moteurs thermiques
  - entretien et maintenance des différentes transmissions
  - entretien et maintenance des équipements hydrauliques, électriques et électro-hydrauliques
  - entretien et maintenance des pièces d'usure et éléments mécano-soudés
- **Être capable de réaliser les travaux agricoles mécanisés dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité :**
  - choix du matériel et des équipements nécessaires à la réalisation d'un chantier
  - préparation du matériel et des équipements choisis
  - utilisation des matériels et des équipements choisis dans une logique d'efficacité et de sécurité, et dans le respect des règles de l'environnement
  - contrôle de la qualité du travail
- **Être capable de participer au suivi et à la gestion de l'atelier de travaux mécanisés :**
  - utilisation des documents de suivi
  - gestion des approvisionnements en produits consommables, pièces détachées et outillages
  - proposition d'un calendrier d'utilisation et d'entretien des matériels et équipements

## LE CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION « TRACTEURS ET MACHINES AGRICOLES : UTILISATION ET MAINTENANCE » ?

**Une formation complète, axée sur la pratique,  
qui confère aux apprentis une réelle qualification professionnelle.**

### CONTACT : Madame Pauline AMET

Chargée de développement de l'apprentissage pour les CFA Agricoles du Bas-Rhin et du Haut-Rhin  
Tél. 03 88 49 99 20 - Port. 06 09 62 03 00 - Fax : 03 88 49 99 21  
E-mail : pauline.amet@educagri.fr



**CFA AGRICOLE du Bas-Rhin**  
44, Bd d'Europe - CS 50203 - 67212 OBERNAI Cedex  
Tél. 03 88 49 99 20 - Fax : 03 88 49 99 21  
E-mail : cfa.obernai@educagri.fr  
[www.epl67.fr](http://www.epl67.fr)



Réalisation : Agence A S Communication. © Photos : Stock : ??????????/welcomia/JFsP/c/EJ - EPLEFPA du Bas-Rhin.

# DUO GAGNANT !

**RECRUTEZ UN APPRENTI EN CERTIFICAT  
DE SPÉCIALISATION « TRACTEURS ET MACHINES  
AGRICOLES : UTILISATION ET MAINTENANCE »**





# RECRUTER UN APPRENTI EN CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION « TRACTEURS ET MACHINES AGRICOLES : UTILISATION ET MAINTENANCE » ? VOUS AVEZ TOUT À Y GAGNER !

En recrutant un apprenti en certificat de spécialisation (CS) « tracteurs et machines agricoles : utilisation et maintenance », vous intégrez un collaborateur d'ores et déjà doté de bases solides en agriculture et désireux de se spécialiser dans l'utilisation et la maintenance des machines agricoles. Polyvalent concernant ce dernier domaine, il pourra se rendre utile dès son intégration, renforçant au passage les compétences de votre équipe.

Formé à vos méthodes de travail, il deviendra, à vos côtés, un ouvrier qualifié en agro-équipements. Bref, un professionnel compétent, fort d'une expérience concluante dans votre exploitation. **Voire une future recrue...**



## SON PROFIL

Déjà formé aux métiers de l'agriculture, il s'agit d'un jeune ayant validé au moins un CAP ou un BPA minimum.

Passionné par son (futur) métier, il prépare le certificat de spécialisation « tracteurs et machines agricoles : utilisation et maintenance ».

## SON RECRUTEMENT

Il se fait via un contrat d'apprentissage d'un an en alternance, avec un timing réparti comme suit :

- 31 semaines au sein de votre entreprise
- 16 semaines au CFA d'Obernai
- 5 semaines de congés payés



## Entreprises pouvant accueillir un apprenti CS :

- les exploitations agricoles effectuant les opérations mécaniques en interne
- les ETA
- les CUMA

## QUEL STATUT POUR QUEL SALAIRE ?

Les candidats bénéficient du statut d'apprenti.

Majoration de 15% pour certains profils.

100 % du SMIC pour les candidats ayant plus de 26 ans.

Ancienneté dans le contrat	16-17 ans	18-20 ans	21 ans et +
1 <sup>ère</sup> année	27% du SMIC 410,72€	43% du SMIC 654,12€	53% du SMIC 806,25€
2 <sup>ème</sup> année	39% du SMIC 593,28€	51% du SMIC 775,82€	61% du SMIC 927,94€
3 <sup>ème</sup> année	55% du SMIC 836,68€	67% du SMIC 1019,21€	78% du SMIC 1186,55€

\*SMIC 2019

## VOTRE AIDE FINANCIÈRE

Vous profitez, avec le recrutement d'un apprenti, d'une aide unique dédiée qui s'adresse aux employeurs de moins de 250 salariés :

- concluant un contrat en apprentissage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019
- pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle de niveau inférieur ou égal au bac

Son montant s'élève à 4 125 euros maximum lors de la 1<sup>ère</sup> année d'exécution du contrat d'apprentissage.

## AIDE FINANCIÈRE MODE D'EMPLOI

Pour en bénéficier, vous devez, avant le début de l'exécution du contrat d'apprentissage ou, au plus tard, dans les 5 jours ouvrables suivant celui-ci, adresser le contrat conclu avec l'apprenti à la chambre consulaire dont vous dépendez pour enregistrement.

Une fois ce dernier effectué, et à compter du début d'exécution du contrat, l'aide est versée chaque mois, en anticipation de la rémunération, par l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

